

## **REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de LAIZE-CLINCHAMPS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROSE Dominique, Maire

Présents : Mesdames ANNAOUY, BAZIRET, BOUILLARD, FOUREZ, GODARD, POUTREL, ROBIOLLE, VAHIDA, VAUVERT et Messieurs ACHARD, CHATELIN, CHOUETTE, DEQUAINDRY, GOUEDARD, JUEL, JUS, MARTIN, PICARD, ROSE, VAUCLAIR

Absents excusés: Mesdames CHAUMONT (pouvoir à Me ROBIOLLE), JAFFRE (pouvoir à Me VAHIDA), Monsieur THOMAS, Monsieur DRI (arrivée à 20h45)

Absents : Messieurs AUBERT, CHYLA, GUESNON, VARIN

Mesdames POUTREL et LEMAZURIER ont été nommées secrétaire de séance.

### **69/2017 Retrait de la commune de Guilberville du SDEC ENERGIE**

Monsieur le Maire expose que la création au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de la commune nouvelle de Torigny-Les-Villes dans la Manche constituée des communes de Torigny sur Vire, Brectouville, Giéville et Guilberville, entraîne la coexistence sur un même territoire de trois autorités concédantes différentes ( la ville de Torigny sur Vire et les deux syndicats d'énergie du Calvados et de la Manche).

Dans ce contexte, la commune de Torigny- les- Villes, a décidé, par délibération en date du 22 septembre 2016, d'adhérer au Syndicat d'électricité de la Manche, le SDEM et, par voie de conséquence, de demander le retrait de la commune déléguée de Guilberville du SDEC ENERGIE.

Lors de son assemblée du 12 septembre 2016, le comité syndical du SDEC ENERGIE a ainsi approuvé ce retrait, au 31 décembre 2017.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ENERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le retrait de la commune déléguée de Guilberville du SDEC ENERGIE

### **70/2017 Adhésion de la communauté de communes Cœur de Nacre au SDEC ENERGIE**

Monsieur le Maire expose que suite à la révision de ses statuts, la communauté de communes Cœur de Nacre a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ENERGIE afin de pouvoir lui transmettre sa compétence « Energie renouvelable sur les équipements communautaires ».

Lors de son assemblée du 19 septembre 2017, le comité syndical du SDEC ENERGIE a ainsi approuvé l'adhésion de la communauté de communes Cœur de Nacre.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ENERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la communauté de communes Cœur de Nacre au SDEC ENERGIE

### **71/2017 EXTENSION DE 7 PRISES GUIRLANDES SUR 06/001-003-005-007-009-011-013 RUE DU PONT DU COUDRAY**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis du Syndicat Intercommunal d'Energie et d'Equipement du Calvados (SDEC Energie) relatif à l'extension de sept prises guirlandes rue du Pont du Coudray

\* La contribution de la commune s'élève à la somme de 855.02 € correspondant au montant du devis de 1 026.02 € TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

➤ S'engage à verser cette somme de 855.02 € au SDEC Energie dès que l'avis sera notifié à la commune

➤ S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode financement choisi :

. En section d'investissement par fonds de concours, compte 2041582

Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75% du coût HT de l'opération soit 641.26€ le reliquat sera à inscrire en fonctionnement soit 213.76€

- Que le SDEC Energie sera bénéficiaire du remboursement du FCTVA

➤ Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet

### **72/2017 EXTENSION D'UNE PRISE GUIRLANDE RUE DU CALVAIRE A CLINCHAMPS SUR ORNE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis du Syndicat Intercommunal d'Energie et d'Equipement du Calvados (SDEC Energie) relatif à l'extension d'une prise guirlande rue du Calvaire à Clinchamps sur Orne

\* La contribution de la commune s'élève à la somme de 264.39 € correspondant au montant du devis de 317.27 € TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

➤ S'engage à verser cette somme de 264.39 € au SDEC Energie dès que l'avis sera notifié à la commune

- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode financement choisi :  
En section d'investissement par fonds de concours, compte 2041582  
Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75% du coût HT de l'opération  
soit 198.29€ le reliquat sera à inscrire en fonctionnement soit 66.10€

- Que le SDEC Energie sera bénéficiaire du remboursement du FCTVA

- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet

### **73/2017 EXTENSION D'UN ECLAIRAGE DE RENFORCEMENT AU NIVEAU DU PASSAGE PIETON RUE DU REGIMENT MONT ROYAL A LAIZE LA VILLE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis mis à jour du Syndicat Intercommunal d'Energie et d'Equipeement du Calvados (SDEC Energie) relatif à l'extension d'un éclairage de renforcement au niveau du passage piéton rue du Régiment Mont Royal à LAIZE LA VILLE

\* La contribution de la commune s'élève à la somme de 2 606.37 € correspondant au montant du devis mis à jour de 4 170.19 € TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- S'engage à verser cette somme de 2 606.37 € au SDEC Energie dès que l'avis sera notifié à la commune
  - S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode financement choisi :  
En section d'investissement par fonds de concours, compte 2041582  
Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75% du coût HT de l'opération  
soit 2 606.37€

- Que le SDEC Energie sera bénéficiaire du remboursement du FCTVA

Cette délibération annule et remplace la délibération n°48/2017 du 6 avril 2017

- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet

### **74/2017 Composition de la commission d'évaluation des charges transférées « CLECT ».**

Le Maire rappelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le régime fiscal applicable à la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon est obligatoirement la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Dans ce cadre, en application de l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts « est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges ».

Par délibération en date du 23 février 2017, le conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à 23 membres afin que chaque conseil municipal dispose d'un représentant.

Lors de la première réunion de la CLECT qui a eu lieu le 05 septembre 2017, la question du remplacement d'un membre absent a été soulevée.

Devant l'importance que le calcul des attributions de compensation représente pour chaque commune, il a été souhaité que chaque commune désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant. Aussi, en cas d'absence du titulaire, le suppléant pourra le remplacer et prendre part à toutes les discussions et décisions.

Afin de tenir compte de cette demande, le conseil communautaire, réuni le 14 septembre 2017 a délibéré sur les nouvelles modalités de création de la CLECT et fixé ainsi sa composition : la CLECT est composée de 23 membres. Chaque conseil municipal dispose d'un représentant titulaire et d'un suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de nommer :

- Monsieur Dominique ROSE, représentant titulaire
- Monsieur Hubert PICARD, représentant suppléant

Cette délibération annule et remplace la délibération n°34/2017 du 22 mars 2017.

### **75/2017 INSCRIPTION DES VOIRIES AU TABLEAU DES VOIES COMMUNALES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un état des lieux des voies communales sur la commune de Laize la Ville a été établi.

Considérant la convention de rétrocession des voies du lotissement « Les Jardins du Coudray » entre la société Claude Jean Investissement et la commune de Laize la Ville, en date du 23 décembre 2016

Les voies nommées ci-dessous doivent être inscrites au tableau des voies communales :

- Rue du Jardin du Coudray
- Rue des Sources
- Rue des Perelles
- Impasse du ruisseau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire les voies listées ci-dessus au tableau des voies communales.

### **Ajout à l'ordre du jour :**

### **76/2017 PROJET D'EXTENSION DE L' ECOLE ELEMENTAIRE, RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE**

Monsieur Le Maire rappelle qu'un projet d'extension de l'école élémentaire, restauration scolaire et garderie est à l'étude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à engager la procédure de consultation des architectes pour ce marché
- à signer les documents nécessaires à ce projet.

### **Rapport des commissions :**

#### **Commission information communication :**

Madame VAHIDA informe des dates des prochaines réunions :

- Trait d'union le 4 octobre à 18 heures, demande les informations
- Site internet, le 18 octobre à 18 heures pour la mise en forme des contenus

#### **Commission voirie :**

Monsieur MARTIN informe qu'une réunion aura lieu le 28 septembre :

- Problématique de voirie et panneautique
- CD41 dans son ensemble : sécurité
- Cheminement près de l'église, rue du Calvaire
- Parking du bar

Réunion le 7 octobre :

- Réunion sur le terrain pour faire le point sur les travaux à réaliser (programmation des travaux)

Monsieur PICARD fait le compte rendu du conseil communal de la commune déléguée de Clinchamps sur Orne en date du 20 septembre 2017 :

Les sujets abordés lors de ce conseil communal :

- Rue Léonard Gille : interdite à la circulation aux horaires d'entrée et sortie des écoles (réflexion sur la sécurité, sens unique non favorable)
- Les ruelles : prévoir une réunion avec les riverains pour la sécurité
- Patrimoine autour de l'église et de l'église : le conseil communal demande de prendre le temps nécessaire à la réflexion (ancienne salle de catéchisme, le presbytère et le garage), réflexion sur le devenir de l'église.
- Monsieur ROSE informe que le notaire a évalué : salle de catéchisme et terrain entre 10 000 et 15 000€, et le garage rue Paul le Brethon à 1 500€

### **Syndicat d'eau de la Laize :**

#### **Assemblée générale du SAEP Laize du 25/09/2017 à Bretteville sur Laize.**

Le SPEP (Syndicat de Production Eau Potable sud Calvados) se transforme en Syndicat de production et distribution de l'eau à compter de janvier 2018 et portera le nom « Eaux Sud Calvados », il propose à tous les syndicats de distribution de son secteur d'adhérer à la nouvelle structure dès janvier 2018 en ne modifiant pas le mode de fonctionnement et les engagements de chacun d'ici 2020. Le but étant d'être en mesure de proposer, dès 2020 date de prise de compétence des intercommunications, un service de distribution de l'eau potable à toutes celles couvertes totalement ou en partie par le futur syndicat. Les tarifs seront identiques pour tous à terme, lissage des prix à partir de 2020 sur 10 à 12ans, aujourd'hui, la structure de notre syndicat et le bon niveau d'entretien du réseau nous ont amenés à avoir les tarifs les plus élevés.

L'assemblée générale a voté à une très large majorité pour l'intégration à ce futur syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (30 pour, 3 contre) et donc pour la dissolution du SAEP à la même date.

Pour Laize-Clinchamps nous aurons 2 délégués pour représenter la commune sur un total de 133.

### **Informations diverses :**

Samedi 30 et dimanche 1<sup>er</sup> octobre : fête patronale à Clinchamps sur Orne

142 inscrits ont participé à la course nature à Laize la Ville.

La visite de la comédie de Caen a eu lieu le 23 septembre.

Séance levée à 21 heures 45.